



Commune de Générac

PLAN LOCAL D'URBANISME

B 1 - Lettre de consultation des PPA

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
PLU	23/06/2008	18/06/2015	24/02/2016
Modification n°1 du PLU	11/12/2017		10/12/2018
Modification simplifiée n°1 du PLU	21/01/2019		24/04/2019
Modification simplifiée n°2 du PLU	07/12/2020		05/06/2021
Modification simplifiée n°3 du PLU	22/09/2021		18/12/2021
Modification simplifiée n°4 du PLU	04/10/2022		17/12/2022
Révision générale n°1	22/09/2021	23/10/2024	

Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

Agence de Nîmes

188, Allée de l'Amérique Latine 30900 NÎMES

Tél. 04 66 29 97 03

Fax 04 66 38 09 78

nimes@urbanis.fr

Mairie de Générac
Place Franck Chesneau
30 510 GENERAC
Tel : 04 49 29 59 30



Générac, le 12 novembre 2024

INAO
Délégation Territoriale Occitanie
Site de MONTPELLIER
697 Avenue Etienne MEHUL
CA Croix d'Argent
34 070 MONTPELLIER

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article R. 153-6 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.



Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

MAIRIE
Monsieur le Maire
1, place de la Mairie
30 620 AUBORD

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Maire, *cher Ami*

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-7 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Amh

Frédéric Joussetier
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alosienne



Générac, le 12 novembre 2024

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
D'OCCITANIE
Parc Club du Millénaire - Bât.21
CS 10078
1025 rue Henri Becquerel
34 060 MONTPELLIER CEDEX 2**

Service : SECRETARIAT GENERAL

Objet : Arrêt du projet de révision du PLU

Affaire suivie par : J.DELPIERRE

04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr

Nos références : FT/GS/EC/JD

Madame la Directrice,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour votre information, je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>

(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, l'assurance de ma respectueuse considération.


Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'AU région nimoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

EPTB VISTRE VISTRENQUE
Monsieur le Président
7, avenue de la Dame
Zone Euro 2000
30 132 CAISSARGUES

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD
Vos références : A l'attention de Mme REDON

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-7 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.



Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

GRT Gaz
Direction des Opérations
Pôle Exploitation Rhône Méditerranée
Département Maintenance et Travaux
Divers
10, rue Pierre SEMARD
CS 50329
69 363 LYON Cedex 07

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour répondre à la demande exprimée dans votre courrier en date du 22 octobre 2021 (Porter A Connaissance GRT Gaz), je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.


Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne





Générac, le 12 novembre 2024

SNCF
Direction de Lignes Méditerranée Cévennes
Causses
Direction Regionale Montpellier
4, rue Catalan
34000 Montpellier

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur BARBE,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour faire suite à notre rencontre du mois de septembre 2024, où vous vous êtes présentés comme interlocuteur privilégié de la commune, je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur BARBE, l'assurance de ma respectueuse considération.



Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

MAIRIE
Monsieur le Maire
1, rue Pierre Guérin
CS.40001
30 540 MILHAUD

Service : SECRETARIAT GENERAL

Objet : Arrêt du projet de révision du PLU

Affaire suivie par : J.DELPIERRE

04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr

Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Maire, *cher Ami*

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-7 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>

(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédéric Touzellet
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

MINISTÈRE DES ARMÉES
Unité de Soutien d'Infrastructure de la
Défense de Montpellier

Service : SECRETARIAT GENERAL

Objet : Arrêt du projet de révision du PLU

Affaire suivie par : J.DELPIERRE

04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr

Nos références : FT/GS/EC/JD

Courrier envoyé par mail à helene.boni@intradef.gouv.fr

Madame BONI,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour votre information, je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>

(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma respectueuse considération.


Maire de Générac *
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

MAIRIE
Monsieur le Maire
Place de l'Hôtel de Ville
30 033 NIMES Cedex 9

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Maire, *chvr jean paul*

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-7 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédéric Foucault
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

**Madame la Présidente du
Conseil Régional Occitanie
Direction Action Territoriale
201, avenue de la POMPIGNANE
34 064 MONTPELLIER CEDEX 2**

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédéric Touzellic
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

RTE
Centre Développement Ingénierie
Marseille
46, avenue Elsa TRIOLET
CS 20022
13 417 MARSEILLE Cedex 08

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour répondre à la demande exprimée dans votre courrier en date du 26 septembre 2017 (Porter A Connaissance RTE), je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédéric Touzellet
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

SNCF
SNCF GARES et CONNEXIONS
DIRECTION REGIONALE DES GARES
OCCITANIES SUD
Site Montpellier
101, allée de Delos
BP 91242
34 011 MONTPELLIER Cedex 1

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour faire suite à notre rencontre du mois de septembre 2024 avec l'interlocuteur de la commune Monsieur Florian BARBE, je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.



Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

MAIRIE
Monsieur le Maire
Place Jean Jaurès
30 800 SAINT-GILLES

Service : SECRETARIAT GENERAL

Objet : Arrêt du projet de révision du PLU

Affaire suivie par : J.DELPIERRE

04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr

Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Maire, *cher Ami*

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-7 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfERNOW.net/dl/20241113tvUDH6S3>

(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Amis

Frédéric Fouzeller
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

**Agence Régionale de Santé
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU GARD
UNITE PREVENTION ET PROMOTION DE LA
SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
6, rue du Mail
30 906 NIMES Cedex 06**

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour votre information, je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédéric Fouzellier
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
NIMES METROPOLE
M. le Président
DIRECTION AMENAGEMENT ET
PLANIFICATION DU TERRITOIRE
3, rue du Colisée
30 947 NIMES Cedex 09**

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Président, *cher Franck*

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédéric Fouzillier
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

**CHAMBRE DES METIERS ET DE
L'ARTISANAT DU GARD**
M. le Président
SERVICE TERRITOIRE ET PARTENARIATS
904, avenue Maréchal JUIN
CS 83012
30 908 NIMES Cedex 02

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

Frédéric Fouzellier
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

MAIRIE
Madame le Maire
7, rue de la Mairie
306 40 BEAUVOISIN

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Madame le Maire, *chère Julie*

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-7 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfERNOW.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

**CHAMBRE DE COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE**
M. le Président
739, chemin du Mas de Vignolles
30 900 NIMES

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

Bien à vous.

Frédéric Fouzellic
Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
Madame la Présidente
PÔLE TERRITOIRES
1120, route de Saint-Gilles
CS 38283
30 942 NIMES Cedex 09

Service : SECRETARIAT GENERAL

Objet : Arrêt du projet de révision du PLU

Affaire suivie par : J.DELPIERRE

04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr

Nos références : FT/GS/EC/JD

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernow.net/dl/20241113tvUDH6S3>

(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma respectueuse considération.



Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

CNPF
6, avenue des Platanes
1er étage
30 720 RIBAUTE LES TAVERNES

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Madame la Responsable,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article R. 153-6 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma respectueuse considération.


Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne





Générac, le 12 novembre 2024

DEPARTEMENT DU GARD
Madame la Présidente
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU
TERRITOIRE ET DE L'HABITAT
Hôtel du Département
3, rue Guillemette
30 044 NIMES Cedex 9

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD
Nos références : A l'attention de M. DUMAS

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma respectueuse considération.

Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alsacienne





Générac, le 12 novembre 2024

SCOT SUD GARD
M. le Président
3, rue du Colisée
30 900 NIMES

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté vous est soumis pour avis. Je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier complet en vous rappelant que vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier pour rendre votre avis.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.



Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



Générac, le 12 novembre 2024

**UNITE DEPARTEMENTALE DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU
GARD
2, rue Pradier
30 000 NIMES**

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Arrêt du projet de révision du PLU
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Monsieur PAOLETTI,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour votre information, je vous prie de trouver ci-joint le lien de téléchargement du dossier de PLU arrêté afin que vous puissiez nous faire part de vos observations éventuelles.

Lien de téléchargement : <https://www.transfernnow.net/dl/20241113tvUDH6S3>
(Ce lien expirera le 20 novembre 2024. Si nécessaire, les services pourront vous fournir un nouveau lien.)

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.


Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne





Générac, le 12 novembre 2024

DREAL OCCITANIE
Direction énergie connaissance
Département Autorité
environnementale
Division Est
520 Allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Service : SECRETARIAT GENERAL
Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme
Affaire suivie par : J.DELPIERRE
04 49 29 59 30 – julie.delpierre@generac.fr
Nos références : FT/GS/EC/JD

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 23 octobre 2024, le Conseil municipal de Générac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article R.104-13- 2° du Code de l'urbanisme, cette procédure de révision du PLU est soumise à évaluation environnementale. En conséquence, et conformément à l'article R.104-23, je vous prie de trouver ci-joint pour avis le projet de révision du PLU et je reste à votre disposition pour tout renseignement ou élément complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à votre examen du dossier.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma respectueuse considération.



Maire de Générac
1^{er} Vice-président à Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard
& de l'A'U région nîmoise et alésienne



PRÉFET DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Le préfet

à

Monsieur le maire de Générac
Place de l'Hôtel de Ville
30 510 GENERAC

Service Aménagement Territorial Sud et Urbanisme

Affaire suivie par : Lionel BALADIER
Tél. : 04 66 62 64 79
ddtm-cdpenaf@gard.gouv.fr

Nîmes, le **23 JAN. 2025**

Objet : Plan Local d'Urbanisme
Convocation à la CDPENAF du 6 février 2025

Le secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), assuré par mon service, a bien reçu le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Votre dossier sera examiné lors de la prochaine commission qui se tiendra le **jeudi 6 février 2025 à 9h00** dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer, 89 rue Weber à Nîmes, salle Camargue.

Votre présence est particulièrement souhaitée afin de vous permettre de commenter votre projet et de répondre aux questions éventuelles des membres de la commission.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental et par délégation,
La responsable de l'unité,

Agnès VIDAL